

Exemple de frais de pension pour jeunes gens, colocataires

1. Evaluation des frais sans rémunération travaux

		CHF par jour		CHF par mois	
Repas¹	Petit déjeuner	1.50	2.50	45	75
	Dîner (repas principal)	5.50	7.00	165	210
	Souper	4.00	5.50	120	165
		11.00	15.00	330	450
Logement	Chambre, participation au loyer (chauffage compris)			250	800
	Charges, frais domestiques ²			80	130
Linge	Lessive et repassage			20	20
				680	1'400

2. Calcul avec une indemnité de travail de CHF 20.- par heure

		CHF par jour		CHF par mois	
Repas¹	Petit déjeuner	3.00	4.50	90	135
	Dîner (repas principal)	10.00	13.00	300	390
	Souper	8.00	9.50	240	285
		21.00	27.00	630	810
Logement	Chambre, participation au loyer (chauffage compris)			250	800
	Charges, frais domestiques ²			80	130
	Travaux de rangement et de nettoyage			200	300
Linge	Lessive et repassage			120	160
				1'280	2'200

3. Calcul avec une indemnité de travail de CHF 30.- par heure

		CHF par jour		CHF par mois	
Repas¹	Petit déjeuner	4.00	5.50	120	165
	Dîner (repas principal)	13.00	16.00	390	480
	Souper	10.00	11.50	300	345
		27.00	33.00	810	990
Logement	Chambre, participation au loyer (chauffage compris)			250	800
	Charges, frais domestiques ²			80	130

Explications et informations quant aux lignes directrices 2019/2020

Ces chiffres sont des moyennes nationales. Ils ont été obtenus à partir des statistiques fédérales et des portails de comparaisons correspondants et reposent en partie sur les valeurs empiriques des conseillers et conseillères en budget de l'association faîtière Budget-conseil Suisse.

Il peut y avoir des variations considérables entre les régions et les cantons (en particulier concernant les loyers, les impôts et les caisses maladie), qui ne peuvent donc pas être prises en compte.

Les exemples de budget présentent les principaux postes de dépenses mais ne constituent pas un budget personnel.

Pour les classes de revenus inférieures, le minimum vital fixé par la législation relative à l'aide sociale sert de référence.

Le montant des impôts dépend de l'activité (temps partiel ou temps plein, 13^e mois, primes) et, pour les personnes seules avec enfant(s), du montant de la pension alimentaire. Les dépenses variables (prévoyance, frais de santé, frais de garde extra-familiale, frais professionnels, etc.) ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Le coût du logement représente environ un quart du revenu mensuel net. Dans les faits, les ménages peuvent consacrer jusqu'à un tiers de leurs revenus au logement. Selon les cas, il est recommandé de réfléchir à des solutions alternatives de logement (collocation ou chambre meublée par exemple) afin d'adapter le coût du loyer au budget global.

Pour ce qui concerne la prime d'assurance-maladie, le montant est calculé pour une assurance de base selon la LAMal, sans couverture accident (sauf pour les enfants). Aucune réduction de prime individuelle n'a été prise en compte. Il convient d'examiner au cas par cas s'il est possible d'obtenir une réduction, ce qui permettrait d'alléger le budget.

Le poste des dépenses liées à la nourriture et aux boissons non alcoolisées ne comprend pas les boissons consommées au restaurant, la réception d'invités ni les boissons alcoolisées.

Concernant les réserves relatives aux frais de santé, le budget repose sur une franchise minimale de CHF 300.– pour les adultes et de CHF 0.– pour les enfants.

Quant aux frais de déplacement en transports publics, nous avons procédé à une comparaison des tarifs de plusieurs réseaux. En pratique, les prix augmentent chaque année. Les montants pris en compte correspondent à ce qui suit:

- Personne seule: Abonnement aux transports publics; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Couple: Personne active: Abonnement aux transports urbains; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Partenaire: Demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Familles: Personne active: Abonnement aux transports urbains; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Partenaire: Demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- PLUS: CHF 10.– supplémentaires par enfant pour la carte Junior et quelques trajets
- Personnes seules avec enfant(s): Abonnement aux transports urbains; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
-

L'indemnité de travail est calculée sur la base d'une à une heure et demie de travail par jour. Les chiffres d'Agridea et de l'ESPA servent de référence.

Les institutions souhaitant commander des directives sans filigranes à des fins commerciales payantes peuvent contacter l'association faîtière Budget-conseil Suisse à l'adresse suivante: info@budgetberatung.ch